



OLYMPIQUE CLUB CESSON BASKET

Internet : www.cesson-sevigne-basket.fr

Contact : contact.occbasket@gmail.com

Facebook : [@basketoccesson.fr](https://www.facebook.com/basketoccesson.fr)

INSCRIPTIONS ET RENOUELEMENTS SAISON 2024-2025

TARIFS

Année de naissance	Catégorie	Tarif Licence Création ou Renouvellement
	Dirigeant/ Coach	15€
2006 et avant	Loisir	120€
2006 et avant	U21 et Sénior Masculin	180€
2007 - 2009	U18 M et F	180€
2010 - 2011	U15	155€
2012 - 2013	U13	155€
2014 - 2015	U11	135€
2016 - 2017	U9	135€
2018 - 2019	U7	115€

Attention aux retardataires ! Pour les licenciés inscrits au Club la saison dernière, une majoration de 15€ sera appliquée pour tout règlement reçu après le 01/09!

Les frais de mutation (liés à un changement de club) sont à la charge de l'adhérent. Ils s'élèvent à **60€** et concernent les joueurs et joueuses à partir de la catégorie U15 .

L'option A de l'assurance FFBB est comprise dans le montant de licence. Pour tout autre option, les frais complémentaires restent à la charge de l'adhérent.

CERTIFICAT MÉDICAL / QUESTIONNAIRE ÉTAT DE SANTÉ/ SURCLASSEMENT

Pour tout nouveau licencié :

- . SENIOR un certificat médical est obligatoire. Ce document est à faire compléter par votre médecin.
- . MINEUR le questionnaire relatif à l'état de santé est à remplir. En fonction de vos réponses (si l'une d'entre elle est positive) un certificat médical rempli par votre médecin sera demandé.

Concernant les personnes renouvelant leur licence, un nouveau certificat pourra être demandé si la durée de validité du dernier fourni est arrivée à terme.

La partie **SURCLASSEMENT** est à faire compléter par le médecin pour les licenciés qui auront été contactés par notre entraîneur Antonin HENRY.

REGLEMENT FINANCIER

Il est possible de régler la cotisation en plusieurs fois (dernier encaissement au 01/03/2025)

Par chèque : joindre la totalité du règlement (à l'ordre de l'OCC Basket) en 1, 2 ou 3 chèques en indiquant au dos les dates souhaitées pour les dépôts et le nom et prénom du licencié.

Par virement : En une seule fois, indiquer NOM et PRENOM du licencié en intitulé du virement. Si vous payez en plusieurs fois une demande doit être formulée par mail à contact.occbasket@gmail.com avec échéancier daté.

Par chèque-vacances ou coupon sport ANCV : Ce type de paiement est accepté jusqu'au 30/11 et le nom et le prénom du licencié doivent être indiqués sur chaque chèque.

Les paiements par chèques sont à déposer (boîte aux lettres BASKET) ou à envoyer à l'OCC Basket au 43 boulevard de Dézerseul 35510 CESSON-SEVIGNE.

Pour les coupons-sport du Département (en attente de confirmation)

Pour bénéficier des coupons sport, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous devez être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 2024-2025 (attestation adressée par votre CAF au mois d'août 2024 pour l'année scolaire 2024-2025 ou par la MSA)
- Votre enfant doit être inscrit à un club agréé par le ministère des Sports et affilié à l'Agence nationale pour les chèques vacances (renseignez-vous directement auprès de votre association sportive).
- Votre enfant doit être né entre 2009 et 2013

Lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive, vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes :

- une pièce d'identité ou un livret de famille
- l'attestation d'allocation de rentrée scolaire concernant l'enfant inscrit.

Vous bénéficierez de la réduction après remboursement du club par l'ANCV.

Pour les PASS SPORT (50€)

Ce type de paiement est accepté jusqu'au 30/10. Merci de nous fournir le document qui vous a été remis ou envoyé mi-juillet.

[La licence ne sera validée qu'à réception du règlement.](#)